

L'Affaire de Fadak

<"xml encoding="UTF-8?>

(Fadak cède au Prophète (P) 

Après la victoire de Khaybar, le Saint Prophète (s) décida de combattre les puissances juives afin de mettre terme à leur danger sur l'islam

Alî avait été envoyé à Fadak, une terre fertile juive non loin de Khaybar à 180Km au nord de Médine, pour la conquérir. Mais sans aucun combat, les habitants de la ville offrirent leur soumission, et acceptèrent de céder la moitié de leur propriété au Prophète Mohamad (P

Selon les règles de l'islam, les terres conquises par la force ou la guerre deviennent propriétés des Musulmans et sont dirigées administrativement par les Musulmans. Mais, les terres qui sont cédées aux Musulmans sans opposer aucune résistance, comme c'est le cas de Fadak, appartiennent au Saint Prophète (P) puis à l'Imam de l'époque. Ils ont le droit de distribuer ces terres comme ils l'entendent. Ce verset en fait foi

Le butin provenant [des biens] des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son Messenger, appartient à Allah, au Messenger, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous. ...Prenez ce que le Messenger vous donne; et ce qu'il vous interdit

(Sourate Hashr, 59 : 7(extrait

La terre de Fadak devint ainsi la propriété du Saint Prophète (s), et lorsque le
:verset suivant fut révélé

...Et donne au proche parent ce qui lui est dû, ainsi qu'au pauvre et au voyageur en détresse

Sourate Bani Israaïl, 17 : 26

Le Messager de Dieu demanda à L'Ange Gabriel qui était visé par l'énonciation: Celui qui est de tes proches. L'Ange Gabriel nomma Fatima et dit au Prophète de donner Fadak à celle-ci, étant donné que la rente venant de Fadak lui appartenait entièrement, cette terre étant cédée sans recours à la force. Ainsi le Prophète accorda-t-il, conformément à cette Révélation sa propriété de Fadak à Fatima pour sa subsistance et pour celle de ses enfants

!Fadak reprise

Mais, lorsque le Saint Prophète (s) mourut, Abou Bakr, qui avait extorqué le Califat de l'Imam Ali (a), s'empara de Fadak. Une des causes de cette action est de s'assurer que l'Imam Ali (a) n'aurait pas les moyens de reprendre ses droits

Lorsque les agents de Sayyda Fatima (P) l'informèrent qu'ils avaient été remplacés par les hommes du nouveau Calife à Fadak, Elle décida de contester par les moyens légaux. Abou Bakr refusa d'entendre sa cause; et lui demanda d'apporter des témoins. Bien qu'elle possédait déjà Fadak et qu'aucun doute ne subsistait sur son appartenance, elle apporta deux témoins: l'Imam Ali (a) et une femme du nom de Oumme Ayman à qui le saint Prophète (P) avait déjà garanti le paradis; malgré cela, Abou Bakr refusa la requête

Depuis, Fadak resta aux mains des chefs successifs jusqu'à l'époque du Calife Oummeyide Oumar bin Abdoul Aziz qui la rendit à l'Imam Mouhammad al-Bakir (P). Mais, le Calife suivant la reprit et elle demeura la propriété des Califes de Bani Oumayya jusqu'à la fin de leur règne. Sous le règne de Bani Abbas, elle fut rendue pour une courte période avant d'être reprise définitivement.